Décret  $n^\circ$  2007-749 du 30 décembre 2007 portant ratification de la convention de la commission africaine de l'énergie.

Le Président de la République,

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 20- 2007 du 30 décembre 2007 autorisant la ratification de la convention de la commission africaine de l'énergie ;

Vu le décret  $n^{\circ}$  2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.

## Décrète :

Article premier : Est ratifiée la convention de la commission africaine de l'énergie dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2007

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO.

Le ministre des affaires étrangères et de la francophonie,

Basile IKOUEBE.

Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique, la francophonie,

Bruno Jean Richard ITOUA.